



**LA CHEFFE DU DEPARTEMENT  
DES INFRASTRUCTURES ET  
DES RESSOURCES HUMAINES**

Place de la Riponne 10  
1014 LAUSANNE

Envoi par courriel à :  
finanzierung@bav.admin.ch

Office fédéral des transports OFT  
Division financement  
3003 Berne

N réf. :

Lausanne, le 6 mai 2020

**Consultation des milieux intéressés concernant le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel du 2 avril 2020 soumettant en consultation le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025. Le Conseil d'État vaudois m'a transmis votre demande comme objet de ma compétence.

Les participations cantonales selon l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV ; RS 745.16) sont une variable financière fondamentale pour les fonds que doit apporter chaque canton. Si, sur le plan suisse, une sécurité accrue du TRV est mise en place par la Confédération au moyen du crédit d'engagement, il convient d'apporter également cette même sécurité aux cantons.

Par conséquent, je demande que les participations cantonales selon l'OITRV pour la période 2020-2023 soient prolongées jusqu'en 2025 afin qu'elles couvrent la même période de financement que le crédit d'engagement 2022-2025.

**Arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2022 à 2025**

Les moyens planifiés de la Confédération de 4'402 millions de francs sont en croissance sur la période considérée. Nous saluons cette évolution et également l'augmentation des fonds par rapport aux moyens alloués dans le crédit d'engagement TRV pour la période 2018-2021 (corrigé à 4'015 millions de francs).

Toutefois, il est à noter que le montant proposé par le Conseil fédéral ne couvre pas les besoins avant renchérissement évalués par l'OFT (4'425 millions de francs). Cette réduction ne me paraît en aucune manière opportune, pour les raisons suivantes :

- Les moyens d'exploitation subissent des exigences de plus en plus accrues en termes de qualité, d'accessibilité, de connectivité, d'efficacité ou de sécurité. Leur renouvellement, du moins partiel, devient plus fréquent en raison des composants électroniques et leur entretien plus onéreux, ce qui grève fortement les coûts de production.

*Consultation des milieux intéressés concernant le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025*

- L'OFT souhaite soutenir, par l'intermédiaire d'un budget d'innovation, les projets d'acquisition de véhicules TRV moins consommateurs en énergies fossiles. Faute de détails, ce budget semble à première vue modeste pour de telles ambitions. À ce propos, il n'est pas connu quels projets ont pu bénéficier du fonds d'innovation à ce jour, ni si ces moyens, en cas de sous-consommation, peuvent être réaffectés aux besoins courants ou reportés sur les années suivantes ;
- Le sondage effectué par l'OFT est antérieur aux « plans climat » en cours d'élaboration au sein de diverses collectivités publiques et qui implique un développement manifeste de l'offre en transport public ;
- Le crédit d'engagement est un cadre financier maximal. Certes, les moyens mis à disposition dans le crédit d'engagement TRV pour la période 2018-2021 n'allaient vraisemblablement pas être complètement dépensés avant prise en compte des conséquences financières du coronavirus. Or, et on le constate maintenant avec la pandémie, un crédit d'engagement doit pouvoir compter sur une marge de manœuvre pour les imprévus.
- Je demeure convaincue que les conséquences directes et indirectes du coronavirus sur la demande de transport public ne se limiteront vraisemblablement pas à la seule année 2020. Des changements de comportement de la part des usagers sont aussi à escompter et mettront à mal le transfert modal. Ces effets sont encore peu mesurables mais il est fort probable que les hypothèses de fréquentation et de consommation émises dans les offres TRV 2020/2021 soient revues à la baisse et les offres TRV 2022/2023 ajustées en conséquence. Ainsi, il en résultera une hausse des besoins d'indemnités et une baisse des taux de couverture des coûts des lignes du TRV ; les critères de reconnaissance du périmètre du TRV et ceux exigés pour obtenir un cofinancement fédéral devront certainement être revus. À ce sujet, il n'est encore pas exclu que les entreprises doivent se financer via le marché des capitaux étrangers et que les commanditaires en supportent les tranches de remboursement annuelles, ce qui peut faire clairement abaisser les moyens disponibles pour le développement de l'offre.

Dès lors, je considère que le crédit d'engagement TRV pour la période 2022-2025 proposé est **insuffisant**. Il doit être augmenté, à minima, à hauteur du besoin d'indemnités global évalué par l'OFT pour la période 2022-2025 (renchérissement inclus), à savoir 4'462 millions de francs. D'autre part, je m'oppose à toute réduction budgétaire de la part de la Confédération durant cette période.

Enfin, il est à relever que le Canton de Vaud, comme bien d'autres cantons, soutient le développement du transport public sur son territoire et en connexion avec les régions voisines. Il a démontré sa volonté forte de rattraper un relatif retard en termes de niveau d'offre en libérant les ressources budgétaires nécessaires à cet effet, et compte renforcer encore ses dispositions afin de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. En effet, l'établissement d'un plan climat cantonal constitue un objectif du programme de législature 2017-2022 du Conseil d'État et repose sur la nécessité pour le Canton d'assumer sa responsabilité climatique. L'élaboration de ce plan s'inscrit dans le prolongement de la politique climatique fédérale ; il est donc primordial que la Confédération puisse s'engager à nos côtés en vue de rechercher des solutions de financement pérennes, en adéquation avec les défis de la politique des transports et des enjeux climatiques qui dépassent les simples frontières cantonales.

*Consultation des milieux intéressés concernant le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025*

En espérant qu'il sera tenu compte des remarques émises, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

La cheffe du département



Nuria Gorrite

**Copies :**

- C DGMR
- DGMR-MT